CAHIER DES CHARGES

Appui aux activités opérationnelles de l'Observatoire des Pratiques Anormales en Afrique centrale (OPA-AC) pendant la phase de transition vers l'Observatoire Régional des Transports en Afrique centrale (ORT-AC)

Contrat de prestation de services d'expertise individuelle (CPS EI) – appel à CV publié sur GEX

I Informations générales

Intitulé de la mission	Sélection d'un expert individuel en économie des transports, partenariats techniques nationaux et régionaux, comparabilité des indicateurs et interopérabilité des données
Référence au DOA	Activité 2.3 : Développement des partenariats techniques et préparation des protocoles d'échange de données, dans le cadre de l'activité A2.1.1 de CORAC 5&6
Bénéficiaire(s)	ISSEA / Observatoire des Pratiques Anormales en Afrique Centrale (OPA-AC)
Zone d'intervention	Afrique centrale – (Gabon, Cameroun, Guinée Équatoriale, Tchad, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo) et pays ciblés par le projet CORAC 5&6
Nature du contrat	Contrat de prestation de services d'expertise individuelle (CPS EI), marché public conclu intuitu personae avec une personne physique nommément désignée
Procédure de passation	Appel à CV publié sur GEX, procédure adaptée
Volume d'intervention	20 jours ouvrés, exécutés de manière discontinue (mission perlée, hors temps plein)
Durée d'exécution	24 mois
Forme du prix	Prix global et forfaitaire, décomposé par livrable ; frais de mission pris en charge selon la politique voyages d'Expertise France
Coordination technique	Assistant technique OPA-AC, sans lien hiérarchique. Pilotage contractuel et validation des livrables : Expertise France
Positionnement	Référent technique de l'Activité 2.3 pour les partenariats nationaux et régionaux, la comparabilité des indicateurs, la co-construction et les protocoles d'échange de données

II Contexte et justification du besoin

La présente mission s'inscrit dans le cadre de l'appui à l'Observatoire des Pratiques Anormales en Afrique centrale (OPA-AC), mis en œuvre au titre de l'activité A2.1.1 du projet CORAC 5&6. La composante 2 de la subvention prévoit la modernisation de la chaîne de données, l'élargissement progressif des indicateurs et le développement de partenariats techniques permettant de mobiliser et de partager des informations utiles au suivi de la performance des corridors.

Outre les dispositifs régionaux d'observation, les données nécessaires sont produites par de multiples acteurs nationaux : administrations chargées des transports, douanes, ports, gestionnaires routiers, postes-frontières, organismes statistiques, chargeurs, transporteurs et autres institutions ou opérateurs compétents. La mission doit préciser les sources disponibles, leurs conditions d'accès, les responsabilités de leurs détenteurs et les modalités de transmission régulière des informations, en privilégiant la réutilisation des données existantes et en évitant les doubles collectes.

Les travaux doivent également assurer la comparabilité des données de l'OPA-AC avec celles des observatoires partenaires, notamment l'OPA-UEMOA, le NCTTCA et l'Observatoire du Corridor Central. Une attention particulière sera portée à la complémentarité des dispositifs sur le corridor n°6. Les partenariats feront l'objet d'une co-construction avec les parties concernées et de projets de protocoles précisant les engagements opérationnels d'échange de données.

L'expert sera mobilisé individuellement mais interviendra au sein d'un pool coordonné. Il travaillera en coordination avec l'Assistant technique OPA-AC, en articulation avec les autres experts mobilisés par Expertise France et avec l'appui de l'ISSEA/OPA-AC. Expertise France demeure seule responsable du pilotage contractuel et de la validation des livrables.

III Objectifs et résultats poursuivis

III.1 Objectif général

Appuyer l'ISSEA/OPA-AC dans l'identification et la structuration des partenariats nationaux et régionaux, l'analyse de comparabilité des indicateurs, la définition de modalités d'interopérabilité et l'élaboration de projets de protocoles d'échange de données, à travers une concertation et un atelier de co-construction avec les partenaires concernés.

III.2 Objectifs spécifiques

- ⇨ Identifier et caractériser les producteurs, détenteurs et utilisateurs nationaux de données utiles à l'observation des corridors, ainsi que les observatoires et dispositifs régionaux pertinents.
- ⇨ Analyser les sources, données, méthodes de collecte, cadres d'indicateurs, périodicités, mécanismes de publication et conditions d'accès existants.
- ⇨ Établir une table de correspondance méthodologique des indicateurs et formuler les ajustements nécessaires à leur comparabilité.
- ⇨ Définir, pour chaque flux prioritaire, les responsabilités et modalités d'échange : formats, fréquence, qualité, validation, traçabilité, sécurité, utilisation et diffusion.
- ⇨ Préparer des projets de conventions et de protocoles techniques d'échange de données avec les partenaires nationaux et régionaux, adaptés à leurs compétences et contraintes.
- ⇨ Préparer et animer techniquement l'atelier de co-construction avec les observatoires régionaux et partenaires nationaux, puis intégrer ses conclusions aux projets de protocoles.
- ⇨ Formuler une feuille de route ciblée des partenariats et transmettre les produits techniques aux équipes concernées.

III.3 Résultats à atteindre

- ⇨ Les partenaires régionaux et les détenteurs nationaux de données pertinents sont recensés et caractérisés dans une cartographie documentée.
- ⇨ Une matrice des sources et flux de données, indiquant détenteurs, indicateurs, formats, fréquences et conditions d'accès, est disponible.
- ⇨ Le benchmark des observatoires, la table de correspondance des indicateurs et les propositions d'harmonisation sont documentés.
- ⇨ Les modalités institutionnelles et techniques d'échange des données sont définies pour les flux prioritaires.
- ⇨ L'atelier de co-construction est réalisé et ses observations, propositions et décisions techniques sont capitalisées.
- ⇨ Des projets de conventions et protocoles d'échange nationaux et régionaux, consolidés après l'atelier, et une feuille de route partenariale sont disponibles.

IV Description de la mission

IV.1 Principes de mise en œuvre

L'Assistant technique OPA-AC assurera la coordination opérationnelle, l'articulation avec les autres expertises, le suivi des dépendances et la revue de cohérence des productions. L'expert assurera la préparation et l'animation technique de l'atelier de co-construction ; l'ISSEA/OPA-AC et Expertise France appuieront la mobilisation institutionnelle des participants et l'organisation pratique, selon leurs responsabilités respectives.

L'Expert 1 sera associé aux formats et mécanismes d'interopérabilité, l'Expert 2 aux variables issues de la collecte et l'Expert 4 aux référentiels géographiques. Les aspects de sécurité des échanges seront concertés avec l'Expert 3. L'expert ne se substituera ni aux institutions pour l'approbation des accords ni aux prestataires techniques chargés de leur mise en œuvre informatique.

IV.2 Autonomie de l'expert et absence de lien de subordination

Le contrat ne crée aucun lien de subordination entre l'expert et Expertise France. La coordination assurée par l'Assistant technique OPA-AC porte sur l'articulation des travaux du pool, le calendrier et la cohérence des productions ; elle ne lui confère aucune autorité hiérarchique sur l'expert. En conséquence :

- ⇨ l'expert organise librement son travail et ses moyens pour remettre les livrables dans les délais fixés ;
- ⇨ il n'encadre aucune équipe et n'exerce aucune autorité sur les agents de l'ISSEA/OPA-AC, les enquêteurs ou les autres experts ;
- ⇨ il ne représente pas Expertise France, ne prend aucune décision et ne signe aucun acte en son nom ; sa représentation se limite à l'appui technique dans le périmètre du projet ;
- ⇨ les projets de conventions et de protocoles qu'il prépare n'engagent ni Expertise France ni les institutions partenaires ; leur négociation finale et leur signature relèvent des autorités habilitées ;
- ⇨ il n'est pas mobilisé à temps plein ; seul le volume de jours prévu au contrat est rémunéré.

IV.3 Tâches confiées à l'expert

- ⇨ Contribuer au diagnostic des besoins de coopération et de gestion des échanges de données du dispositif OPA-AC.
- ⇨ Recenser, au niveau national, les administrations, établissements publics, organismes statistiques, autorités portuaires et frontalières, gestionnaires d'infrastructures et opérateurs disposant de données utiles au suivi des corridors.
- ⇨ Capitaliser et approfondir le benchmark technique des observatoires régionaux, notamment l'OPA-UEMOA, le NCTTCA et l'Observatoire du Corridor Central.
- ⇨ Établir une matrice des sources, producteurs, jeux de données, indicateurs, formats, périodicités, contraintes d'accès et possibilités de transmission, en lien avec l'ISSEA/OPA-AC et les autres experts.
- ⇨ Comparer les définitions, modes de calcul, unités, nomenclatures, couvertures géographiques et temporelles ; établir la table de correspondance et les besoins d'ajustement méthodologique.
- ⇨ Définir les modalités opérationnelles d'échange : champ des données, responsabilités, transmission, validation, qualité, sécurisation, traçabilité, droits d'utilisation, diffusion et mécanismes de révision.
- ⇨ Analyser les complémentarités entre l'OPA-AC et le NCTTCA sur le corridor n°6 afin d'éviter les doublons de collecte et d'assurer la continuité des informations.
- ⇨ Préparer, sur la base d'une priorisation des partenaires et des sources de données établie en concertation avec l'ISSEA/OPA-AC et l'Assistant technique, les projets de conventions-cadres et de protocoles techniques d'échange de données avec les partenaires nationaux et régionaux, accompagnés d'annexes précisant les jeux de données concernés, les responsabilités, les circuits d'approbation et les modalités d'échange.
- ⇨ Préparer le dossier de l'atelier de co-construction : note conceptuelle, objectifs, agenda technique, identification des participants, supports, matrices de discussion et projets de protocoles à examiner.
- ⇨ Animer techniquement les séquences de co-construction, recueillir les observations et formaliser les convergences, points de divergence, propositions et suites à donner.
- ⇨ Consolider les projets de protocoles à la lumière de l'atelier, établir la feuille de route de mise en œuvre des partenariats et des mécanismes d'échange de données et remettre les matrices, notes, comptes rendus et fichiers sources.
- ⇨ Préciser les sources et conditions d'accès aux données éventuellement utilisables par l'action carbone, sans intervenir dans les méthodes de calcul des émissions ni dans l'opérationnalisation du futur ORT-AC.

V Livrables, délais et modalités de paiement

Code	Livrable	Volume indicatif (jours)	Délai de remise	Part du prix forfaitaire
E5-L1	Rapport de benchmark et de cartographie des partenariats nationaux et régionaux : acteurs et sources identifiés, méthodes, indicateurs, outils, données disponibles, conditions d'accès et besoins de coopération.	6	T0 + 30 jours	30 %
E5-L2	Rapport d'analyse comparative : table de correspondance méthodologique, matrice des sources et flux, indicateurs compatibles ou divergents et propositions d'harmonisation.	4	T0 + 50 jours	20 %
E5-L3	Dossier et rapport de l'atelier de co-construction : note conceptuelle, agenda, supports, projets de protocoles, relevé des échanges, conclusions et propositions d'ajustement.	7	T0 + 75 jours	35 %
E5-L4	Rapport final d'interopérabilité et d'échange de données : projets de conventions et protocoles techniques consolidés, matrice finale des flux, responsabilités, modalités de transmission et feuille de route partenariale.	3	T0 + 90 jours	15 %
	Total	**20**		**100 %**

T0 correspond à la date de la réunion de lancement, organisée par Expertise France dans les quinze jours suivant la notification du contrat. Les délais s'entendent en jours calendaires. Seule Expertise France peut les modifier, notamment lorsqu'une dépendance non imputable à l'expert le justifie (accès aux données ou aux infrastructures, contributions des autres experts, disponibilité du bénéficiaire). L'expert signale par écrit une telle dépendance dès qu'il en a connaissance ; elle est documentée dans le livrable concerné.

Le prix est global et forfaitaire. L'offre financière le décompose par livrable selon la répartition ci-dessus, qui sert de base au paiement. La ventilation des jours par livrable est indicative : un temps de travail supérieur n'ouvre droit à aucun complément de rémunération.

Chaque livrable est payé après sa réception par Expertise France, sur facture conforme accompagnée de l'attestation de service fait. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture. Aucune avance n'est prévue, sauf lorsque le montant et la durée du contrat la rendent obligatoire.

Les frais de déplacement et de séjour liés aux missions en présentiel autorisées par Expertise France sont exclus du forfait. Ils sont pris en charge conformément à la politique voyages d'Expertise France et à la procédure frais professionnels.

Les prestations de l'expert comprennent la préparation, l'animation technique et la capitalisation de l'atelier. Les frais de salle, de déplacement des participants, d'interprétation et autres charges logistiques sont distincts de ses honoraires et relèvent des modalités d'organisation arrêtées par Expertise France.

VI Réception des livrables et conséquences des manquements

Chaque livrable est remis à Expertise France en version modifiable, avec copie à l'Assistant technique OPA-AC. La revue technique de l'Assistant technique et, le cas échéant, l'avis fonctionnel de l'ISSEA/OPA-AC sont consultatifs : seule Expertise France prononce la décision de réception. Elle la notifie dans un délai de 15 jours calendaires suivant la remise :

- ⇨ **réception** : le livrable est conforme et peut être payé ;
- ⇨ **ajournement** : le livrable est incomplet ou insuffisant ; l'expert remet une version corrigée sous 10 jours calendaires, sans rémunération supplémentaire ;
- ⇨ **réception avec réfaction** : des imperfections ne font pas obstacle à l'utilisation du livrable mais justifient une réduction de prix proportionnée ;
- ⇨ **rejet** : le livrable reste non conforme après ajournement ou ne répond pas à l'objet de la mission ; la part de prix correspondante n'est pas due.

Autres manquements. L'expert ne peut solliciter de modification du contrat pour compenser un retard qui lui est imputable. En cas de manquement grave ou répété (retards, livrables rejetés, méconnaissance des obligations de confidentialité ou de sécurité), Expertise France peut, après mise en demeure restée sans effet, résilier le contrat pour faute dans les conditions prévues au contrat. Le contrat étant conclu intuitu personae, l'indisponibilité prolongée de l'expert entraîne la suspension ou la résiliation du contrat, sans remplacement possible.

VII Coordination

L'expert travaillera en coordination avec l'Assistant technique OPA-AC, en lien avec l'ISSEA/OPA-AC, les experts E1 à E4 et les partenaires nationaux et régionaux mobilisés. Expertise France assurera le pilotage contractuel, les arbitrages et la validation des livrables. Les projets d'accords et de protocoles seront soumis aux autorités habilitées des institutions concernées selon leurs procédures propres.

VIII Lieu, durée et modalités d'exécution

VIII.1 Durée d'exécution

Le contrat prend effet à sa date de notification. Il s'achève à la réception du dernier livrable et au plus tard 24 mois après sa notification. La mission interviendra de manière séquencée et discontinue, en cohérence avec les phases communes du pool et le calendrier validé de l'atelier de co-construction.

VIII.2 Volume d'intervention

La mission représente 20 jours ouvrés d'intervention. Ce volume, qui fonde le prix forfaitaire, engage les deux parties. Des jours supplémentaires ne peuvent être demandés qu'à l'initiative d'Expertise France, lorsque

des missions nouvelles le justifient, par modification du contrat dans les limites fixées par le Code de la commande publique.

VIII.3 Lieu d'exécution, déplacements et sécurité

La mission s'exécute à distance et, pour les séquences qui le requièrent, en présentiel à Yaoundé et sur le lieu de l'atelier de co-construction. Les missions en présentiel sont décidées par Expertise France au vu du calendrier de travail.

Avant tout déplacement, l'expert suit l'induction sécurité d'Expertise France et, le cas échéant, le briefing terrain. Lorsque le contrat prévoit la prise en charge de sa sécurité par Expertise France, chaque mission donne lieu à une autorisation de sécurité de mission (MSC) préalable. L'expert respecte le manuel permanent de sécurité et les directives opérationnelles du département sécurité des opérations.

VIII.4 Planning indicatif

Séquence	Activités principales	Période indicative
1	Lancement, collecte documentaire, diagnostic et cartographie des partenaires	Début de mission
2	Benchmark, analyse comparative et préparation des modalités d'échange	Avant atelier
3	Préparation et animation technique de l'atelier de co-construction	Milieu de mission
4	Consolidation des protocoles, feuille de route et transfert des productions	Fin de mission

IX Expertise et profil demandés

IX.1 Profil recherché

Expert individuel en économie des transports, performance des corridors, partenariats techniques nationaux et régionaux et échanges de données.

IX.1.1 Qualifications et compétences

- Diplôme Bac+5 minimum en économie des transports, transport, logistique, commerce international, statistiques, intégration régionale ou domaine équivalent.
- Bonne maîtrise des indicateurs de performance des corridors, des méthodologies d'observation et des questions de comparabilité.
- Capacité à conduire des concertations multi-acteurs et à rédiger des conventions ou protocoles d'échange de données.
- Connaissance des systèmes institutionnels nationaux producteurs de données de transport et des observatoires régionaux.

IX.1.2 Expérience professionnelle générale

- Au moins huit années d'expérience professionnelle dans le transport, la logistique, la facilitation du transit, la performance des corridors ou la coopération régionale.

- Expérience de projets multi-acteurs impliquant administrations publiques, organisations régionales et opérateurs de transport.

IX.1.3 Expérience professionnelle spécifique

- Au moins deux expériences pertinentes dans l'analyse comparative d'indicateurs, les observatoires de transport ou les systèmes d'information sur les corridors.
- Expérience dans la préparation de protocoles ou conventions de partage de données entre institutions.
- Une expérience de coopération avec le NCTTCA, le Corridor Central, l'OPA-UEMOA ou des structures nationales de données constitue un atout.

IX.1.4 Langues

Excellente maîtrise du français et de l'anglais à l'écrit et à l'oral ; capacité à exploiter une documentation technique en anglais.

IX.1.5 Exigences minimales

Sont éliminatoires : un diplôme de niveau Bac+5 dans l'un des domaines cités, huit années d'expérience professionnelle dans le domaine, deux expériences spécifiques d'analyse comparative d'indicateurs ou d'observatoires de transport et la maîtrise du français et de l'anglais. Les autres éléments du profil sont appréciés au titre des critères de jugement.

IX.1.6 Statut juridique et capacité à contracter

Le contrat est conclu avec une personne physique disposant de la capacité juridique à contracter et à facturer ses prestations : entrepreneur individuel ou société unipersonnelle immatriculée, société de portage salarial de son choix, ou numéro d'identification fiscale lorsque la législation locale le permet. L'attributaire produit, au plus tard avant la signature, ses justificatifs d'immatriculation, ses attestations de régularité fiscale et sociale et un relevé d'identité bancaire.

Chaque candidat inscrit sur la liste restreinte remet formulaire de candidature et la déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêts (DAJ_F044) et à l'absence de conflit d'intérêts et fait l'objet des vérifications de due diligence d'Expertise France.

X Modalités de candidature et critères de jugement

X.1 Dépôt des candidatures

Les candidatures sont déposées exclusivement sur la plateforme GEX, dans le délai fixé par l'avis d'appel à CV. Le dossier comprend le formulaire de candidature (DAJ_F044) et un CV détaillé indiquant, pour chaque référence, la période, le commanditaire, la fonction exercée et la nature des travaux. Seules les données personnelles nécessaires à l'analyse sont demandées.

X.2 Étape 1 – Analyse des CV et liste restreinte

Les candidatures qui ne satisfont pas aux exigences minimales sont écartées. Les autres sont notées sur 100 points :

Critère	Éléments appréciés	Points
Formation et qualifications	Niveau et pertinence des diplômes ; certifications utiles à la mission	15
Expérience professionnelle générale	Durée et pertinence de l'expérience au regard du profil	20
Expérience professionnelle spécifique	Nombre, pertinence et niveau de responsabilité des références comparables (observatoires de transport, comparabilité d'indicateurs, protocoles de partage de données)	45
Connaissance du contexte et langues	Expérience en Afrique centrale ou dans des contextes institutionnels comparables ; maîtrise des langues requises	20
Total		**100**

Les trois candidats les mieux classés sont inscrits sur la liste restreinte. Si moins de trois candidatures sont recevables, la procédure se poursuit avec les seuls candidats qualifiés. Les candidats non retenus en sont informés via GEX.

X.3 Étape 2 – Note technique, offre financière et entretien

Après les vérifications de due diligence, Expertise France invite par écrit les candidats de la liste restreinte à remettre, dans un même délai :

- ⇨ une note technique de cinq pages au plus présentant leur compréhension des enjeux, la méthodologie, le calendrier d'intervention et la répartition des jours par livrable ;
- ⇨ une offre financière exprimée en prix global et forfaitaire hors taxes, décomposée par livrable selon la répartition du présent cahier des charges, hors frais de mission.

Les candidats sont ensuite convoqués à un entretien, en présentiel ou à distance, portant sur leur expérience, leur méthodologie et leur compréhension de la mission.

X.4 Étape 3 – Classement final

L'offre économiquement la plus avantageuse est déterminée selon la pondération suivante :

Critère	Pondération
Valeur technique – note technique (compréhension du besoin, méthodologie, organisation)	35 %
Valeur technique – entretien (maîtrise du sujet, capacité d'analyse et de restitution, langues)	35 %
Prix global et forfaitaire HT	30 %

La note prix est calculée selon la formule Np = 30 × (Pmin / P), où Pmin est le prix le plus bas parmi les offres recevables et P le prix de l'offre examinée. Une offre qui paraît anormalement basse fait l'objet d'une demande de justification.

Expertise France peut engager une négociation, à l'oral lors de l'entretien ou par écrit, avec l'ensemble des candidats de la liste restreinte, en laissant à chacun le même délai pour remettre une offre ajustée. Les échanges sont tracés (comptes rendus, courriels) et conservés au dossier de la procédure.

XI Compte-rendu de mission

L'expert remettra ses livrables dans les formats modifiables requis, accompagnés des fichiers sources utiles. Il participera aux réunions de restitution et intégrera les observations formulées dans le cadre de la revue technique. Les comptes rendus de réunions, jeux de données, scripts, configurations, cartes, matrices ou autres pièces produites dans le cadre de la mission devront être remis avec les livrables auxquels ils se rattachent.

Les livrables sont rédigés en français et remis en format modifiable (traitement de texte, tableur, fichiers sources) ainsi qu'en PDF.

XII Suivi-évaluation

Livrables / résultats	Effets immédiats	Sources de vérification
Livrables contractuels	Produits techniques disponibles dans les délais et conformes au périmètre de la mission	Livrables validés par Expertise France
Atelier de co-construction	Modalités d'échange discutées avec les parties nationales et régionales	Programme, listes de présence, supports et rapport d'atelier
Coordination	Travaux articulés avec les autres experts et l'ISSEA/OPA-AC	Comptes rendus de coordination et revue technique
Transfert	Documents et matrices utilisables par les bénéficiaires	Fichiers sources et procès-verbaux de restitution

XIII Informations pratiques

Le présent cahier des charges est une pièce contractuelle du contrat de prestation d'expertise individuelle qui en découlera. Les points qu'il ne traite pas, notamment la propriété des résultats, la confidentialité, la protection des données personnelles et la sécurité, sont régis par le contrat.

Les documents, données et fichiers produits ou remis dans le cadre de la mission sont confidentiels. L'expert ne les utilise ni ne les communique à des tiers sans l'accord écrit d'Expertise France ; il les remet à Expertise France et à l'ISSEA/OPA-AC selon les modalités convenues.